

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00231
Numéro SIREN : 389 301 938
Nom ou dénomination : SAFIR - AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2021 sous le numéro de dépôt 5687



BILAN

Certifié conforme

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	75 500		75 500	75 500
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	135 485	109 347	26 138	32 256
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				10 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 187		21 187	21 285
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	232 172	109 347	122 825	139 041
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	536 999	229 951	307 047	294 235
Fournisseurs débiteurs	1 584		1 584	
Personnel	1 100		1 100	
Etat, Impôts sur les bénéfices	2 002		2 002	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 966		14 966	24 088
Autres créances	5 000		5 000	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	179 321		179 321	161 276
Charges constatées d'avance	6 361		6 361	4 088
TOTAL ACTIF CIRCULANT	747 333	229 951	517 381	483 687
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	979 505	339 298	640 206	622 728





BILAN

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles	140 100	140 100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	97 948	62 555
Résultat de l'exercice	91 297	95 393
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	339 245	307 948
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	60 000	60 925
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 439	115 173
Personnel	10 754	13 339
Organismes sociaux	20 730	23 421
Etat, Impôts sur les bénéficiaires		9 970
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	96 365	87 132
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	726	1 888
Dettes fiscales et sociales	128 574	135 749
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 948	2 933
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	300 961	314 780
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	640 206	622 728



Comptes annuels

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE



SAS SAFIR-EXPERTISE



Identification de l'entreprise

Désignation de la société : SAS SAFIR-AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 640 206 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 297 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.





Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement rétrospectif. Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.





Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Installations techniques	3 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
• Installations générales	3 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.





Règles et méthodes comptables

Provisions pour gros entretiens et grandes révisions

Les provisions incluent les provisions pour gros entretiens et grandes révisions. La méthode de comptabilisation d'un composant n'a pas été retenue.

Engagements de retraite

L'entreprise n'a signé aucun accord particulier.

L'entreprise a constaté éventuellement ses engagements sous forme de provision.

Evènements Postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société. Un plan de continuité de l'activité a été mis en œuvre, en utilisant les mesures gouvernementales prévues (programme de réduction de coûts, recours à l'activité partielle, obtention d'un prêt garanti par l'État, etc.). Nous estimons que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause car nous avons mis en place les mesures prises décrites ci-avant.



SAFIR-AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 000,00 €
Siège social : 49A RUE RAOUL BLANCHARD ZI DOUAI DORIGNIES BP 10320
59351 DOUAI CEDEX
389 301 938 RCS DOUAI

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 91 297 €, de la manière suivante :

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	286 000,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	286 000,00 €

Le Président

